

## DOSSIER ADHÉRENT CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

### Définitions:

*Sarl Primal Athletic*, localisée à Soliers (14540), 50 Boulevard des Nations.

*Adhérent*: Client acceptant les CGV et le règlement intérieur stipulé dans le dossier adhérent

*Client* : Désigne toute personne physique majeure non frappée d'incapacité, déclarée apte par un médecin à la pratique des cours d'entraînement physique et sportif proposés par Primal Athletic dont le domicile ou la résidence habituelle se trouve sur le territoire français, qui entend souscrire un Contrat avec Primal Athletic à des fins exclusivement personnelles.

*Abonnement* : Désigne le contrat souscrit par le client.

*Carte* : désigne le contrat souscrit par le Client, conclu pour une durée déterminée (6 mois) avec soit un paiement à la séance, soit un paiement pour plusieurs séances..

*Activité* : Désigne tout cours d'entraînement physique et sportif proposé par Primal Athletic.

### L'adhésion:

En signant le dossier adhérent, l'adhérent déclare donner son accord à l'adhésion et accepte les conditions générales de vente de la Sarl Primal Athletic ainsi que le règlement intérieur. Le dossier adhérent fait office de contrat.

### **Autorisation de prélèvement SEPA**

En signant le présent contrat, l'adhérent autorise la société Primal Athletic à procéder à des prélèvements automatiques sur son compte bancaire pour le paiement de l'abonnement souscrit. Les prélèvements seront effectués de manière mensuelle.

**Les frais de dossier sont de 55€** et sont applicables à toutes offres et carte, hormis les CF KIDS, et TEENS. **L'adhésion est personnelle et non transférable.**

En signant le dossier adhérent, le client déclare avoir consulté l'avis de son médecin, ce dernier affirmant que l'état de santé du client n'est pas contre-indiqué à la pratique du CrossFit et de Hyrox et du sport en général.

La direction de Primal Athletic doit être informée si l'état de santé du client vient à changer au cours de la période du contrat. L'âge de la majorité est requis au moment de la signature du contrat. Sarl Primal Athletic se réserve le droit, dans des cas particuliers, et après examen de la performance physique d'accepter des mineurs, hors CrossFit Kids. Cela nécessitera la signature d'un parent ou du tuteur légal.

L'adhérent accepte les conditions d'utilisation en vigueur ainsi que le règlement intérieur qui sont affichés à l'intérieur de la salle. La direction se réserve le droit d'apporter des

modifications aux conditions d'utilisation ainsi qu'au règlement intérieur. Il est supposé que ces changements soient mineurs, justifiés et raisonnables.

**Pour tout règlement effectué par carte bancaire, chèque ou espèces, l'abonnement doit être intégralement payé au moment de la signature du contrat, pour une durée correspondant à trois (3) mois.**

Les tarifs des prestations sont indiqués sur le site internet ou dans la structure. Ils peuvent être révisés à tout moment, sous réserve d'une notification préalable de 30 jours au Client.

Les tarifs s'entendent TTC (toutes taxes comprises). Le contrat ne comprend pas les services de Coaching ou de Programmation proposés par Primal Athletic.

Les abonnements donnent accès à tous les cours y compris les cours spécifiques sauf haltéromanie licenciés

### Durée du contrat:

Si le contrat conclu concerne une Carte, le contrat est un contrat à durée déterminée (différente selon la Carte choisie), à exécution instantanée qui, en l'absence de résiliation dans les conditions visées à l'article s'éteindra par l'échéance du Contrat.

Le contrat reste valable si l'adhérent renouvelle sa carte. Si le contrat conclu concerne un Abonnement, le contrat est conclu pour une durée trimestrielle à compter de sa souscription, sous reconduction tacite à date d'anniversaire.

### Rupture de contrat:

En cas d'absence de paiement d'une mensualité, vous recevrez un avertissement, puis votre compte sera suspendu puis supprimé.

En cas de non-respect du règlement intérieur, ou d'atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un coach ou pratiquant, Primal Athletic se réserve le droit d'exclusion, temporaire ou définitive dudit adhérent.

### Suspension de contrat:

Les abonnements peuvent être suspendus ou prolongés en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif.

### Résiliation de contrat

#### *Résiliation d'abonnement :*

Le client peut résilier son abonnement à l'issue de la période initiale d'engagement de trois (3) mois, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois.

La résiliation doit être notifiée par courrier recommandé. Le délai de préavis commence à courir à compter de la date de réception du courrier.

Aucune résiliation ne sera acceptée sans respect de ce délai. En cas de résiliation anticipée d'un abonnement à durée fixe (trimestriel), aucune somme versée ne sera remboursée. En cas de maladie ou d'accident grave, une résiliation sans frais peut être demandée sur présentation d'un certificat médical.

## Fonctionnement de la box

L'espace coaching de la box n'est accessible qu'à ses adhérents et sur réservation, que ce soit en Class group ou en Open gym (accès libre) vous devez réserver votre créneau au préalable. Vous aurez pour ce faire, vos identifiants afin de pouvoir réserver depuis votre ordinateur ou votre smartphone.

### *Annulation des réservations :*

Le client doit annuler toute réservation de cours au moins deux (2) heures à l'avance. Passé ce délai, la séance sera considérée comme due et pourra être facturée.

### *Limitation des réservations*

Le client ne peut pas réserver ni participer à plus d'un cours par jour, y compris les séances en open gym.

### *Annulation des cours par la salle :*

Primal Athletic se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participants inscrits est inférieur ou égal à deux (2).

## Matériel

Si Primal Athletic est responsable de son matériel, vous êtes en revanche responsable de sa remise en place et de sa conformité, nettoyage nécessaire à la fin de chaque cours, afin que vos successeurs puissent évoluer en sécurité dans l'espace coaching. Une tenue de sport correcte et des baskets propres sont exigées

## Open Gym

L' Open Gym requiert un minimum de pratique et d'autonomie, l'accès doit être validé par votre coach.

## Jours fériés et vacances

Primal Athletic se réserve la liberté de fermer ou non lors des jours fériés sans report de contrat. Des horaires d'été pourront être appliqués pour les mois de Juillet et Août, 3 semaines de fermetures annuelles sont prévues, sans suspension des contrats.

## Droit à l'image

En signant ce contrat vous autorisez Primal Athletic à disposer de votre droit à l'image pour ses diverses publications liées à la totalité de ces pratiques. Si vous ne souhaitez pas apparaître (internet, journal, télévision, réseaux sociaux...) veuillez nous en faire part. Pour des raisons de sécurité, l'enceinte pourra aussi être mise sous surveillance vidéo (accueil).

### Responsabilité

Primal Athletic décline toutes responsabilités de vols dans ses locaux et parkings, il n'est donc pas conseillé de venir avec des objets de valeur. Protection des données personnelles  
Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont traitées conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD). Elles sont utilisées uniquement pour la gestion des services, la facturation et la communication d'informations relatives aux activités de Primal Athletic.

### Propriété intellectuelle

Tous les contenus présents sur le site internet, les supports publicitaires, les formations et programmes d'entraînement, y compris les vidéos, textes, logos et images, sont protégés par les droits d'auteur et sont la propriété exclusive du Prestataire.

### Modification des CGV

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis. La version la plus récente des CGV sera toujours accessible sur le site internet de Primal Athletic.

### Le planning

Primal Athletic se réserve le droit d'apporter toutes modifications, à tout moment, des horaires et/ou du contenu des Activités en informant au préalable les adhérents par le moyen de son choix ( réseaux sociaux, panneau informatif...).

## Règlement intérieur – Primal Athletic

### Tenue et hygiène

Chaque pratiquant s'engage à porter une tenue propre, décente et adaptée à la pratique sportive, ainsi qu'à utiliser une serviette personnelle propre.

### Chaussures

L'accès à la zone d'entraînement (« floor ») avec des chaussures d'extérieur est strictement interdit. Chaque pratiquant doit utiliser des chaussures réservées à la pratique en intérieur, apportées dans son sac de sport.

### Sécurité et encadrement

Chaque pratiquant s'engage à respecter strictement les consignes de sécurité ainsi que les instructions données par les encadrants sportifs.

En cas d'accident, tout témoin s'engage à alerter immédiatement les secours et à prévenir un membre de l'équipe.

### Respect du matériel et des locaux

Les adhérents s'engagent à respecter les locaux, les installations et le matériel mis à disposition.

Après chaque utilisation, le matériel doit être nettoyé et rangé à l'endroit prévu à cet effet.

### Accès aux cours

Primal Athletic se réserve le droit de refuser l'accès à un cours à tout pratiquant arrivant avec un retard supérieur à dix (10) minutes, pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de la séance.

### Vestiaires et installations

Les vestiaires, sanitaires et douches doivent être laissés propres après utilisation.

Il est strictement interdit de modifier les réglages des équipements (notamment radiateurs et installations techniques).

### Engagement écoresponsable

Primal Athletic s'inscrit dans une démarche écoresponsable. Les adhérents sont invités à limiter leur consommation d'eau et de papier, et à privilégier des contenants réutilisables.

### Comportement

Les adhérents doivent adopter en toutes circonstances un comportement respectueux, courtois et approprié envers les autres pratiquants et le personnel.

Tout comportement agressif, irrespectueux ou inapproprié pourra entraîner des sanctions.

### Interdictions

Il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur immédiat.

L'utilisation du téléphone portable est interdite sur la zone d'entraînement, sauf autorisation expresse d'un encadrant.

### Enfants

Les enfants présents dans l'enceinte de l'établissement restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

### Responsabilité

Primal Athletic décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels au sein de l'établissement.

### Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, Primal Athletic se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement, de suspendre ou de résilier l'abonnement de l'adhérent, sans préavis ni remboursement, selon la gravité des faits.